nouvelles express

FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT

La FAE et le Front commun

Le 11 mai 2009, les médias ont annoncé que le Front commun renaît de ses cendres, réunissant la CSN et la FTQ ainsi que les syndicats regroupés sous la bannière du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), soit la CSQ, le SPGQ, le SFPQ, la FIQ et l'APTS. On précise également que certains groupes sont absents, notamment l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec et les syndicats de policiers.

Qu'en est-il de la FAE ?

Les syndicats affiliés à la FAE ont toujours milité pour la constitution d'un front commun le plus large et le plus inclusif possible, croyant qu'il est dans l'intérêt des membres d'être réunis et unis pour la défense d'une même cause. C'est aussi le message que nous avons porté auprès d'autres organisations syndicales. Ce discours n'est cependant pas partagé par toutes ces organisations qui, bien qu'elles se déclarent publiquement en faveur d'un front commun le plus large possible, érigent des barrières à la participation de certains groupes, dont le nôtre. Malgré ces barrières, nous demeurons ouverts à contribuer à la lutte qui s'amorcera au cours des prochains mois dans le cadre de la négociation.

Faire la différence

Quelle lutte ?

Certains scénarios circulent actuellement au sein des organisations regroupées en front commun. Celui qui semble le plus probable met de l'avant une « négociation accélérée » en vue d'un règlement avec le gouvernement d'ici avril 2010. Rappelons que les dispositions nationales (ce qui tient lieu de convention collective) prennent fin le 31 mars 2010. Cette approche implique donc que les organisations (et leurs membres) devront restreindre au strict minimum leurs demandes de façon à ne cibler que quelques éléments parmi les plus essentiels. Qu'apportera cette stratégie d'où semble absente toute mobilisation ? Difficile à dire.

La FAE consulte actuellement ses membres sur ce qui deviendra la demande qu'elle déposera. Nous avons entendu lors de la phase préliminaire les membres exprimer les très nombreuses difficultés vécues au quotidien. Nous voyons mal comment celles-ci pourraient être réduites en deux ou trois points afin d'arrimer notre stratégie de négociation à celle du front commun. Il reviendra au Conseil fédératif de négociation de décider de l'ampleur et de la portée de cette demande et, compte tenu du contexte, de la stratégie à mettre en place pour atteindre nos objectifs.

Et notre négociation ?

Malgré notre absence au sein du front commun, le gouvernement a l'obligation légale (en vertu de la loi 37) de négocier avec la FAE tous les aspects de notre convention collective (sectoriel et économique). Il y aura donc une table FAE-gouvernement sur chacune de ces questions et nous pourrons y faire valoir notre point de vue et défendre nos demandes. Nous sommes toutefois conscients que les résultats de la table centrale, qui regroupe l'ensemble des autres organisations seront déterminants. Il n'y a cependant pas à se leurrer ; lors de la dernière négociation, malgré la recherche de cohésion et d'unité, il a suffi d'un groupe pour créer une brèche, « tirer vers le bas » l'ensemble de la négociation et ouvrir la porte au gouvernement pour qu'il impose un décret et un règlement à rabais.

Nous devons espérer que le Front commun puisse demeurer uni et faire front tout le long de la négociation et faire oublier les écueils des dernières années. Je réitère, au nom du Comité exécutif, que la FAE mettra tout en œuvre pour défendre, solidairement, les intérêts de ses 27 000 membres.

Pierre St-Germain

Pierre St-Germain
Président